

Décision n° 2020/101

Cadre de vie - Développement durable
- Avis sur demande de Permis de Construire n° PC 081 65 18 B1097 M01 déposée par la SCI SYLNEB pour la construction d'un bâtiment de 2 cellules pour de la location du type restauration, situé 2 rue de Charles Nicolle à Castres

Le Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

Suite à la saisine de la Ville de Castres sur la demande de Permis de Construire n° PC 081 065 18 B1097 M01 déposée par la SCI SYLNEB pour la construction d'un bâtiment de 2 cellules pour de la location du type restauration situé 2 rue de Charles Nicolle à Castres,

Considérant l'analyse des plans réalisée par les services techniques de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet,

DÉCIDE

De donner un avis favorable à la demande de Permis de Construire n° PC 081 065 18 B1097 M01 déposée par la SCI SYLNEB pour la construction d'un bâtiment de 2 cellules pour de la location du type restauration situé 2 rue de Charles Nicolle à Castres.

Les conseillers communautaires seront informés de la présente décision sans délai et par voie électronique à l'adresse communiquée pour la réception des documents de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

La présente décision sera rapportée à la prochaine séance du Conseil,

Fait à Castres, le 26 mai 2020

Acte télétransmis à M. le Sous-Préfet de CASTRES
Le 28 mai 2020
Sous le n°81-248100430-20200526-lmc19373-DE-1-1
Certifié exécutoire Le 28 mai 2020



Pascal BUGIS